



Comité de Quartier

Pondeilh

Compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2022

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Frédéric LOUSTAU : Élu référent du quartier

Philippe GUILLEMANT : Correspondant du quartier

Monique ASSO : Correspondante du quartier

Valérie DARRIBERE : Responsable du Service Cadre de Vie

Paul BERGES : Adjoint au Service Cadre de Vie

Flora LAPERNE : Conseillère municipale

Chantal RUSAK : Correspondante du quartier (Absente-excusee)

Philippe GARROTÉ : Élu référent du quartier (absent-excusee)

Adresses mails : ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

p-garrote@oloron-ste-marie.fr

f-loustau@oloron-ste-marie.fr

p.guillemant@orange.fr

monique-asso@wanadoo.fr

chantal.rusak@gmail.com

PUBLIC : 24 personnes

1) La Mielle à Pondeilh

Paul BERGES fait un exposé très détaillé et très clair sur l'entretien de la Mielle du quartier (voir annexe – page 6).

2) Projet d'aménagement du parc de jeux pour enfants du Boulevard Henri Laclau

Valérie DARRIBERE fait part de l'avancement du projet dont la mise en place sera effective cette fin d'année 2022. Ces jeux seront réservés aux enfants de 2 à 12 ans.

Un sol amortissant engazonné sera posé. Prendront place une structure à grimper (adaptée aux différents âges), un toboggan, une balançoire, deux panneaux ludiques, une table et deux bancs. Les jeux seront réceptionnés montés, installés par les employés de la Ville sous contrôle d'un technicien de la société qui fournit les jeux. La validation de l'APAVE sera obligatoire avant l'ouverture des jeux au public.

3) Retour sur le compte-rendu de la réunion du 17 mai 2022

Aucune des personnes présentes n'a de question ou remarque à formuler sur ce compte-rendu et sur les réponses qui y ont été apportées.

Frédéric LOUSTAU confirme qu'en place du flyer « bon voisinage » qui devait être distribué dans le quartier, il a été décidé que – ce sujet concernant tous les oloronais – les règles afférant au « bien-vivre ensemble, droits et devoirs » seront rappelées dans le prochain Inf'Oloron d'automne 2022. Ce numéro sera distribué à tous les habitants en octobre.

4) Futur lotissement (terrain Lacanette)

Les travaux sont retardés. Ils devraient débuter fin octobre – début novembre.

Le nettoyage du terrain, malgré plusieurs relances, n'a pas été fait. Le compromis stipulait que le terrain devait être rendu propre au moment de la vente. Les derniers documents officiels doivent être signés en octobre. Une nouvelle relance va être faite.

Il sera également rappelé qu'un flyer doit être impérativement adressé aux riverains, indiquant le début des travaux, afin de se prémunir contre les nuisances lors de la démolition du hangar notamment.

5) Questions / Réponses

Point 32 : Rue du Pic d'Orhy

Pourrait-on procéder au balisage du chemin piétonnier entre la Mielle et l'arrière de la rue du Pic d'Orhy ?

Réponse : Les services techniques demandent aux correspondants du quartier de se rapprocher du service voirie pour se rendre sur place et étudier la demande.

Point 33 : Lotissement Martial Singher

Des platanes ont été coupés et de fait, une végétation drue s'est propagée. Que peut-on faire ?

Réponse apportée lors de la réunion : Valérie DARRIBERE indique qu'il s'agit d'une propriété privée. La commune ne peut donc pas intervenir.

Point 34 : Les Castors

Aire de jeux : afin de présenter le projet dans le cadre du Budget Participatif, une résidente des Castors informe qu'elle a contacté 3 sociétés. La première se déplacera le 21 septembre afin de proposer un devis.

Réponse apportée lors de la réunion : Marie-Lyse BISTUÉ rappelle que les Services et elle-même rencontrent bien évidemment les porteurs de projet, ceci afin de les accompagner dans la constitution du dossier, notamment dans la partie financière. Le montant total annuel alloué est de 50 000 euros. La première année, le vote avait désigné gagnants le Théâtre de Verdure et le Stade des Barats. Projets devenus « réalité » à ce jour. Le projet présenté par les jeunes du Lycée Guynemer cette année-là n'avait pas été retenu. Ils l'ont retravaillé et à nouveau représenté la deuxième année. Les oloronais ont été séduits puisqu'il a été retenu et devrait voir le jour d'ici cette fin d'année, ainsi que le projet « verger collectif » à Darmaillacq.

Point 35 : Voirie

a) Stop au croisement rue du 8 mai et rue du 11 novembre : les véhicules doivent s'avancer au-delà de la bande d'arrêt – danger et risque de sanction par la Gendarmerie. Est-il possible de mettre en place un miroir de sécurité ?

Réponse : Les travaux seront effectués courant novembre/décembre 2022 suivant la météo.

b) Au bout du Boulevard Henri Laclau, direction Moumour (la portion entre les deux routes ouvertes à la circulation) : les bornes installées pour délimiter les voies sécurisées piétons et cyclistes sont pliées et inclinées vers le côté passant, obligeant les vélos à emprunter la partie réservée aux voitures. Un habitant les redresse régulièrement lors de ses promenades... Mais, il semblerait que les engins agricoles soient trop larges et les bousculent en passant.

Réponse : Les bornes seront reposées dès la fin des travaux agricoles saisonniers (ramassage maïs, etc..).

c) Un passage protégé, au niveau du portail « ambulance », de la sortie de l'école primaire vers l'espace vert des Castors, existant auparavant n'a pas été redessiné. Serait-il possible de le

retracer.

Réponse : Les travaux seront effectués courant novembre/décembre 2022 suivant la météo.

Point 36 : Navette

Le point d'arrêt « Salle Palas » a été déplacé. Serait-il possible de le remettre en place ?

Réponse : Cet arrêt a été supprimé il y a déjà longtemps. Dans le cas où cet arrêt pourrait être (re)intégré, il se peut qu'il ne puisse pas être desservi toutes les 30 minutes comme dans le Centre-ville et serait certainement placé au niveau de la route de Bayonne (entrée salle Palas).

Aussi, il est à noter qu'il serait effectif qu'en début d'année 2023.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn étudie la demande avec le prestataire.

Point 37 : Rue Léo Lagrange et Boulevard Henri Laclau

Des nuisances sonores dues à une vitesse excessive des motos et scooters sont signalées.

Réponse apportée lors de la réunion : Marie-Lyse BISTUÉ indique que ce sont les gendarmes qui sont compétents dans ce domaine. Le participant qui a signalé ce problème relève que le temps qu'il appelle, les motos ont disparu. Le message sera passé. D'autres quartiers se plaignent du même phénomène.

Point 38 : Concerne tout le quartier

a) La présence de rats en grand nombre est signalée. Une habitante fait part de son expérience, où des rats se sont introduits dans la tuyauterie, causant de gros dégâts. L'intervention de spécialistes a généré un coût élevé.

Réponse apportée lors de la réunion : Marie-Lyse BISTUÉ indique que la Ville traite régulièrement. Une réflexion est menée à ce sujet ; une nouvelle campagne d'assainissement va être lancée.

b) Présence de beaucoup de moustiques.

Réponse apportée lors de la réunion : Cette situation devient de plus en plus préoccupante d'année en année. Une concertation est faite sur le plan national. Une conférence en visio prévue en octobre permettra peut-être d'avoir « des pistes » sur le plan local. À titre expérimental, cette année sur Oloron, des nichoirs à chauve-souris ont été installés aux abords du lavoir (quartier Sainte-Marie).

c) Une étude globale de la circulation dans le quartier peut-elle être réalisée pour une meilleure circulation apaisée ?

Réponse : Étude prévue en 2023.

d) Économie d'énergie : quand va-t-on avoir un éclairage « intelligent » dans le quartier ?

Réponse apportée lors de la réunion : Comme il avait déjà été répondu au point 31 de la dernière réunion, la Ville poursuit la modernisation de son éclairage public avec le remplacement des ampoules classiques par les LEDS et par la mise en place de détecteurs de présence lors de l'extinction de nuit. Peu à peu, toute la ville bénéficiera de ces remplacements.

Pour l'enfouissement des réseaux aériens, des travaux sont en attente par la SDEPA pour la rue de Sègues. Seront proposés ensuite d'autres quartiers, dont le quartier Pondeilh.

e) Que peut-on faire pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent plus se déplacer à la déchetterie afin de se débarrasser d'encombrants ou de déchets verts ?

Réponse apportée lors de la réunion : Marie-Lyse BISTUÉ indique qu'un dossier – en cours – se fera dans la globalité du traitement des déchets ménagers, des déchets verts et des encombrants. Une intervention d'une personne du SICTOM pourrait être envisagée lors de la prochaine réunion du comité de quartier.

6) Informations

Le service municipal EOP permet à chacun de signaler, en temps réel, tout dysfonctionnement repéré sur la voie publique.

EOP permet à la collectivité de régler au plus tôt les dysfonctionnements, en s'appuyant sur la vigilance des citoyens. Une équipe de maintenance préventive est chargée des interventions urgentes.

N'hésitez pas à les contacter ! E.O.P. (Écoute Oloron Proximité) au 0 805 70 84 03.

Un habitant du quartier indique qu'à la mise en place de la nouvelle circulation Boulevard Henri Laclau vers Moumour, il était septique. Mais après quelques mois, il reconnaît que la circulation est plus apaisée.

Information de l'APE École Pondeilh : le groupe GALAXY vient donner un concert dans la cour de l'école le vendredi 23 septembre. Des pâtisseries et boissons seront en vente au profit de l'Association des Parents d'Élèves.

La guide conférencière de la Ville avait organisé, il y a quelques années, la visite du quartier de Pondeilh, retraçant ses origines et son évolution. Certaines personnes de l'assemblée étant intéressées, nous allons la solliciter pour programmer une nouvelle visite.

AUBA : Traçage d'un passage piéton programmé.

Rues du 8 Mai et Léo Lagrange : Commande EUROVIA en cours pour la réalisation des trottoirs.

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mardi 13 décembre 2022 à 20h30 à l'école de Pondeilh

Plus personne ne souhaitant prendre la parole,

La réunion se termine à 22h00.

ANNEXE : Entretien de la Mielle

LA MIELLE et son entretien – (annexe au CR réunion 20/09/2022)

- La Mielle appartient jusqu'au milieu du cours d'eau au propriétaire avoisinant.
- Les interventions mécaniques sont interdites dans le lit de la rivières.(Curage)
- Le syndicat des gaves d'Oloron et de ses influents s'occupe du volet sécuritaire sur l'ensemble du linéaire . Leur fonction essentielle est la gestion des embâcles. La Mielle du fait de la présence de l'écrêteur de crue et la faible densité d'arbre n'est pas vraiment concernée.

Embacle : Obstruction du lit d'un cours d'eau, d'un détroit par un amas de débris divers (bois, sédiments, etc.

Section de la Mielle : Frédéric Mistral



- 1- Partie plane : La commune assure 8 à 10 passages au tracteur tondeuse.
- 2- Partie en pente vers le cours d'eau : Deux fois par an à la débroussailleuse on laisse 50 cm à la base de la rive pour favoriser la ripisylve et pour la consolidation de la structure des berges.
- 3-Partie de l'autre côté du cours d'eau : Le fait de l'abattage crée un excès de lumière qui favorise le développement de la végétation.

Ripisylve : forêt boisée, buissonnante ou herbacée, située sur le bord d'un cours d'eau

Section de la Mielle : Amont pont Léo Lagrange



- 1- Partie contiguë au champ : 2 passages épaveuses : 1 avant la mise en culture ; 1 après la récolte

Section de la Mielle inaccessible (longée par des habitations des 2 côtés)



- Entretien effectué par les riverains